Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_077-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28 **(M. Jean-Michel FILY ne prend pas part au vote)**

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/077 : ÉDUCATION : ÉCOLE DIWAN DE RENNES – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_077-DE

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 10 juin 2026,

Madame Isabelle LE MARCHAND, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse, informe les membres du Conseil municipal que l'école Diwan de Rennes accueille un élève domicilié à Melesse scolarisé en maternelle.

Conformément aux dispositions applicables à l'enseignement bilingue en langue régionale et à la note préfectorale du 14 octobre 2021, la participation financière de la commune de résidence présente un caractère obligatoire.

Il est proposé de verser à l'école Diwan de Rennes une participation de 1 554 €, correspondant au coût élève appliqué par la Ville de Rennes pour la scolarisation d'un élève en école maternelle.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix « POUR », M. Jean-Michel FILY ne prenant pas part au vote,

- approuvent le versement de cette participation,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520